



PROCÈS-VERBAL

12

de l'**assemblée** publique du conseil d'administration de la Société de transport de Montréal, tenue au siège social de la Société, à la salle 8200, le **MERCREDI 7 JUIN 2017** à 17 h 30.

SONT PRÉSENTS :

Monsieur Philippe Schnobb, président du conseil d'administration

Monsieur Marvin Rotrand, vice-président du conseil d'administration

Monsieur Beny Masella, membre du conseil d'administration

Madame Claudia Lacroix Perron, membre du conseil d'administration

Monsieur Francesco Miele, membre du conseil d'administration

Monsieur Jean-François Parenteau, membre du conseil d'administration

Madame Marie Plourde, membre du conseil d'administration

Le président du conseil d'administration et président de l'assemblée, monsieur Philippe Schnobb, présente tous les membres du conseil d'administration qui assistent à la présente assemblée, ainsi que monsieur Luc Tremblay, directeur général, et monsieur Sylvain Joly, secrétaire corporatif. Les membres du conseil d'administration excusent l'absence de mesdames Marie Turcotte et Nathalie Pierre-Antoine ainsi que monsieur Pierre Gagnier à cette assemblée. Le président déclare l'assemblée ouverte et régulièrement convoquée.

À 17 h 30, l'assemblée débute.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Présidée par le président du conseil d'administration.

Conformément à l'article 32 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, chapitre S-30.01) suit une période de questions au cours de laquelle quatre (4) intervenants s'adressent aux membres du conseil d'administration, période qui débute à 17 h 40.

À 18 h 00, le président du conseil d'administration déclare la période de questions close.

La liste des intervenants ayant posé des questions ainsi que le sujet de leur intervention apparaissent à l'annexe A jointe au procès-verbal.

Le directeur général fait, au conseil d'administration, les recommandations telles qu'énoncées dans tous et chacun des documents « *Recommandation au conseil d'administration* » déposés ce jour au conseil.

Le président appelle l'article 1 de l'ordre du jour.

CA-2017-162

ADOPTER L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 7 JUIN 2017

PROPOSÉ par monsieur Jean-François Parenteau
APPUYÉ par monsieur Beny Masella

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

d'adopter l'**ORDRE DU JOUR** de la présente assemblée du conseil d'administration de la Société, en ajoutant l'article 13.1.

CA-2017-163 APPROUVER LES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION TENUES LES 3 ET 12 MAI 2017

PROPOSÉ par madame Claudia Lacroix Perron
APPUYÉ par monsieur Beny Masella

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU de considérer comme lu et de ratifier les **PROCÈS-VERBAUX** des assemblées du conseil d'administration de la Société tenues respectivement les 3 et 12 mai 2017.

CA-2017-164 ADJUGER UN CONTRAT
PLAS-TECH INC.
FOURNITURE DE PELLICULES MULTICOUCHES ANTI-GRAFFITIS POUR LES
VOITURES DE MÉTRO
STM-5709-02-17-33

VU le rapport de la directrice exécutive – Métro

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Marvin Rotrand
APPUYÉ par monsieur Francesco Miele

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'adjuger à **PLAS-TECH INC.** un contrat de fourniture de pellicules multicouches anti-graffitis pour les voitures de métro, pour une période de trente-six (36) mois, au montant de **1 569 901,20 \$** plus les taxes de **235 092,70 \$**;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **1 804 993,90 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans la soumission produite par l'adjudicataire (STM-5709-02-17-33).

	IMPUTATION
Centre	00000
Compte	161001
Ordre interne	000000

CA-2017-165 ADJUGER DES CONTRATS
MORGAN ADVANCED MATERIALS CANADA INC., MERSEN CANADA LTD, SCHUNK
CARBON TECHNOLOGY
FOURNITURE DE BALAIS MOTEURS ET BANDES D'USURE POUR LES VOITURES DE
MÉTRO
STM-5702-02-17-33

VU le rapport de la directrice exécutive – Métro

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Marvin Rotrand
APPUYÉ par monsieur Francesco Miele

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'adjuger aux entreprises mentionnées plus bas, et selon les montants maximums ci-après, trois (3) contrats pour la fourniture de balais moteurs et bandes d'usure pour les voitures de métro, pour une période de vingt-quatre (24) mois :

- **MORGAN ADVANCED MATERIALS CANADA INC.**, un contrat au montant de **722 121,60 \$** plus les taxes de **108 137,71 \$**, pour un montant maximum de **830 259,31 \$**, toutes taxes incluses;
- **MERSEN CANADA LTD**, un contrat au montant de **143 713,64 \$** plus les taxes de **21 521,12 \$**, pour un montant maximum de **165 234,76 \$**, toutes taxes incluses;

- **SCHUNK CARBON TECHNOLOGY**, un contrat au montant de **266 832,00 \$** plus les taxes de **39 958,09 \$**, pour un montant maximum de **306 790,09 \$**, toutes taxes incluses;

le tout pour un montant de **1 132 667,24 \$** plus les taxes de **169 616,92 \$**, pour un montant maximum pour la Société de **1 302 284,16 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans les soumissions produites par les adjudicataires (STM-5702-02-17-33).

	IMPUTATION
Centre	00000
Compte	161001
Ordre interne	000000

CA-2017-166 ADJUGER UN CONTRAT
NILFISK CANADA
ACQUISITION DE RÉCUREURS-ASPIRATEURS (OPÉRATEUR MARCHE-ARRIÈRE) ET
DE LAVEUSES À PLANCHER COMPACTES, AUTOPROPULSÉES (OPÉRATEUR ASSIS)
STM-5519-09-16-47

VU le rapport de la directrice exécutive – Métro

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Marvin Rotrand
 APPUYÉ par monsieur Francesco Miele

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'adjuger à **NILFISK CANADA** un contrat pour l'acquisition de récurveurs-aspirateurs (opérateur marche-arrière) et de laveuses à plancher compactes, autopropulsées (opérateur assis) pour la période du 8 juin 2017 au 7 juin 2018, au montant de **972 456,19 \$** plus les taxes de **145 625,31 \$**;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **1 118 081,50 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans la soumission produite par l'adjudicataire (STM-5519-09-16-47).

	IMPUTATION 1	IMPUTATION 2
Centres	69595	00000
Compte		116001
Ordre interne	695950	
Montants	1 082 834,55 \$	35 246,95 \$

CA-2017-167 ADJUGER UN CONTRAT
GARDNER DENVER INC.
ACQUISITION DE GROUPES MOTO-COMPRESSEURS (GMC) DE VOITURES DE
MÉTRO MR-73 ET DU BANC D'ESSAIS ASSOCIÉ
STM-5226-12-15-54

VU le rapport de la directrice exécutive – Métro

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Marvin Rotrand
 APPUYÉ par monsieur Francesco Miele

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'adjuger à **GARDNER DENVER INC.** un contrat pour l'acquisition de groupes moto-compresseurs (GMC) de voitures de métro MR-73 et du banc d'essais associé, au montant de **7 005 923,35 \$** plus les taxes de **1 049 137,02 \$**;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **8 055 060,37 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans la soumission produite par l'adjudicataire (STM-5226-12-15-54).

	IMPUTATION 1	IMPUTATION 2
Comptes	161001	563881
Ordres internes	000000	683030
Règlement	R-145-1	
Montants	8 022 967,40 \$	32 092,97 \$

CA-2017-168 ADJUGER DES CONTRATS
CPU DESIGN INC., R2I INC., INFORMATIQUE PRO-CONTACT INC., SOLUTIONS PCD
INC. ET SOFTCHOICE LP
ACQUISITION DE SERVEURS, D'UNITÉS DE STOCKAGE ET DE LOGICIELS
STM-5312-01-16-68

VU le rapport du directeur exécutif – Technologies de l'information et innovation

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Marvin Rotrand
 APPUYÉ par monsieur Francesco Miele

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'adjuger aux entreprises mentionnées plus bas, et selon les montants maximums ci-après, douze (12) contrats pour l'acquisition de serveurs, d'unités de stockage et de logiciels :

- Bloc 1 - Lames, composants pour châssis flex, serveurs et support et entretien du manufacturier Lenove à **CPU DESIGN INC.**, pour une période de trente-six mois (36), au montant de **2 432 965,52 \$** taxes non incluses;
- Bloc 2 - Stockages, contrôleurs, disques et unités d'expansion, support et entretien du manufacturier IBM à **R2I INC.**, pour une période de trente-six mois (36), au montant de **1 438 726,86 \$** taxes non incluses;
- Bloc 3 - Unités d'expansion, support et entretien du manufacturier EMC à **INFORMATIQUE PRO-CONTACT INC.**, pour une période de trente-six mois (36), au montant de **478 695,00 \$** taxes non incluses;
- Bloc 4 - Serveurs Super Micro à **CPU DESIGN INC.**, pour une période de trente-six mois (36), au montant de **364 518,23 \$** taxes non incluses;
- Bloc 5 - Logiciels TSM à **CPU DESIGN INC.**, pour une période de trente-six mois (36), au montant de **196 091,10 \$** taxes non incluses;
- Bloc 6 - Logiciels VMWare à **SOLUTIONS PCD INC.**, pour une période de trente-six mois (36), au montant de **2 817 285,30 \$** taxes non incluses;
- Bloc 7 - Logiciels Red Hat à **INFORMATIQUE PRO-CONTACT INC.**, pour une période de trente-six mois (36), au montant de **360 000,00 \$** taxes non incluses;
- Bloc 8 - Logiciels Citrix à **INFORMATIQUE PRO-CONTACT INC.**, pour une période de trente-six mois (36), au montant de **355 824,00 \$** taxes non incluses;
- Bloc 9 - Logiciels Veeam à **SOFTCHOICE LP**, pour une période de trente-six mois (36), au montant de **298 101,25 \$** taxes non incluses;
- Bloc 10 - Logiciels Sophos à **CPU DESIGN INC.**, pour une période de trente-six mois (36), au montant de **37 026,96 \$** taxes non incluses;
- Bloc 12 - Serveurs de type rack et options à **INFORMATIQUE PRO-CONTACT INC.**, pour une période de trente-six mois (36), au montant de **597 669,49 \$** taxes non incluses;
- Bloc 13 - Stockage SAN à **INFORMATIQUE PRO-CONTACT INC.**, pour un période de trente-six mois (36), au montant de **89 962,78 \$** taxes non incluses;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **10 884 529,75 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans les soumissions produites par les adjudicataires (STM-5312-01-16-68).

	IMPUTATION 1	IMPUTATION 2
Centre	Type « U »	Type « U »
Comptes	Divers	Divers
Montants	5 486 882,06 \$	5 397 647,69 \$

CA-2017-169 ADJUGER DES CONTRATS
LES ENTREPÔTS AB INC. ET TECHNOLOGIES DE REFINITION AUTOMOBILE
ACQUISITION DE PRODUITS DE PEINTURE POUR L'ÉQUIPEMENT DES STATIONS ET
LES VOITURES DE MÉTRO
STM-5580-11-16-95

VU le rapport de la directrice exécutive – Métro

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Marvin Rotrand
APPUYÉ par monsieur Francesco Miele

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'adjuger aux entreprises plus bas, et selon les montants maximums ci-après, deux (2) contrats pour l'acquisition de produits de peinture pour l'équipement des stations et les voitures de métro :

- Bloc 1 – **LES ENTREPÔTS AB INC.**, pour la période du 9 juin 2017 au 8 décembre 2018, au montant de **282 630,30 \$** plus les taxes de **42 323,89 \$** pour un montant total de **324 954,19 \$**;
- Bloc 2 – **TECHNOLOGIES DE REFINITION AUTOMOBILE**, pour la période du 9 juin 2017 au 8 décembre 2018, au montant de **251 942,77 \$** plus les taxes de **37 728,43 \$** pour un montant total de **289 671,20 \$**;

le tout au montant de **534 573,07 \$** plus les taxes de **80 052,32 \$**, pour un montant maximum pour la Société de **614 625,39 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans les soumissions produites par les adjudicataires (STM-5580-11-16-95).

	IMPUTATION 1	IMPUTATION 2
Comptes	161001	563881
Ordres internes	000000	683030
Règlement d'emprunt	R-145-1	
Montants	416 063,26 \$	198 562,13 \$

CA-2017-170 AUTORISER L'EXERCICE DE L'OPTION DE RENOUVELLEMENT DU CONTRAT
CONSEILLERS EN GESTION ET INFORMATIQUE CGI INC.
SERVICES D'UN CENTRE DE SOUTIEN INFORMATIQUE (HELP DESK)
STM-4753-03-14-40
RÉSOLUTION CA-2014-193

VU le rapport du directeur exécutif – Technologies de l'information et innovation

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Marvin Rotrand
APPUYÉ par monsieur Jean-François Parenteau

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'autoriser l'exercice de l'option de renouvellement du contrat pour les services d'un centre de soutien informatique (Help desk), adjugé à **CONSEILLERS EN GESTION ET INFORMATIQUE CGI INC.**, à compter du 1^{er} novembre 2017 jusqu'au 31 octobre 2019, au montant de **260 964,00 \$** plus les taxes de **39 079,36 \$**;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **300 043,36 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans la soumission produite par l'adjudicataire (STM-4753-03-14-40).

	IMPUTATION
Centre	39200
Compte	551570

CA-2017-171 ADJUGER DES CONTRATS
L'ASSOCIATION DE TAXI DIAMOND DE MONTRÉAL LTÉE ET COOP DES
PROPRIÉTAIRES DE TAXI DE L'OUEST MÉTROPOLITAIN
SERVICE DE TRANSPORT PAR TAXI - COLLECTIF ET NAVETTE OR
STM-5698-02-17-46

VU le rapport de la directrice exécutive – Bus

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Marvin Rotrand
APPUYÉ par monsieur Jean-François Parenteau

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

1° d'adjuger aux entreprises mentionnées plus bas, et selon les montants maximums ci-après, quinze (15) contrats pour l'acquisition de service de transport par Taxi - Collectif et Navette Or :

Bloc 1 – **L'ASSOCIATION DE TAXI DIAMOND DE MONTRÉAL LTÉE**, Gare Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Prairies-Collectif, pour la période du 11 juillet 2017 au 10 juillet 2020, au montant de **353 120,24 \$** taxes non incluses;

Bloc 2 – **L'ASSOCIATION DE TAXI DIAMOND DE MONTRÉAL LTÉE**, Gare Anjou-Secteur résidentiel Rivière-des-Prairies-Collectif, pour la période du 11 juillet 2017 au 10 juillet 2020, au montant de **164 940,20 \$** taxes non incluses;

Bloc 3 – **L'ASSOCIATION DE TAXI DIAMOND DE MONTRÉAL LTÉE**, Gare Anjou-Parc Industriel-Collectif, pour la période du 11 juillet 2017 au 10 juillet 2020, au montant de **16 949,77 \$** taxes non incluses;

Bloc 4 – **COOP DES PROPRIÉTAIRES DE TAXI DE L'OUEST MÉTROPOLITAIN**, Technoparc Montréal-Collectif, pour la période du 11 juillet 2017 au 10 juillet 2020, au montant de **84 540,12 \$** taxes non incluses;

Bloc 5 – **COOP DES PROPRIÉTAIRES DE TAXI DE L'OUEST MÉTROPOLITAIN**, Sainte-Anne-de-Bellevue-Collectif, pour la période du 11 juillet 2017 au 10 juillet 2020, au montant de **181 691,67 \$** taxes non incluses;

Bloc 6 – **COOP DES PROPRIÉTAIRES DE TAXI DE L'OUEST MÉTROPOLITAIN**, Île Bizard-Collectif, pour la période du 11 juillet 2017 au 10 juillet 2020, au montant de **259 273,76 \$** taxes non incluses;

Bloc 7 – **COOP DES PROPRIÉTAIRES DE TAXI DE L'OUEST MÉTROPOLITAIN**, Senneville-Collectif, pour la période du 11 juillet 2017 au 10 juillet 2020, au montant de **595 864,32 \$** taxes non incluses;

Bloc 8 – **COOP DES PROPRIÉTAIRES DE TAXI DE L'OUEST MÉTROPOLITAIN**, Gare Lachine-Collectif, pour la période du 11 juillet 2017 au 10 juillet 2020, au montant de **146 771,04 \$** taxes non incluses;

Bloc 9 – **COOP DES PROPRIÉTAIRES DE TAXI DE L'OUEST MÉTROPOLITAIN**, Rue Norman Lachine-Collectif, pour la période du 11 juillet 2017 au 10 juillet 2020, au montant de **15 029,35 \$** taxes non incluses;

Bloc 10 – **COOP DES PROPRIÉTAIRES DE TAXI DE L'OUEST MÉTROPOLITAIN**, Parc industriel Lachine-Collectif, pour la période du 11 juillet 2017 au 10 juillet 2020, au montant de **67 753,86 \$** taxes non incluses;

Bloc 11 – **COOP DES PROPRIÉTAIRES DE TAXI DE L'OUEST MÉTROPOLITAIN**, Baie d'Urfé-Collectif, pour la période du 11 juillet 2017 au 10 juillet 2020, au montant de **53 220,27 \$** taxes non incluses;

Bloc 12 – **COOP DES PROPRIÉTAIRES DE TAXI DE L'OUEST MÉTROPOLITAIN**, Côte-Vertu Ouest-Collectif, pour la période du 11 juillet 2017 au 10 juillet 2020, au montant de **127 988,69 \$** taxes non incluses;

Bloc 13 – **L'ASSOCIATION DE TAXI DIAMOND DE MONTRÉAL LTÉE**, Île des Soeurs-Navette Or, pour la période du 11 juillet 2017 au 10 juillet 2020, au montant de **32 702,76 \$** taxes non incluses;

Bloc 14 – **COOP DES PROPRIÉTAIRES DE TAXI DE L'OUEST MÉTROPOLITAIN**, Dorval-Navette Or, pour la période du 11 juillet 2017 au 10 juillet 2020, au montant de **51 611,22 \$** taxes non incluses;

Bloc 15 – **COOP DES PROPRIÉTAIRES DE TAXI DE L'OUEST MÉTROPOLITAIN**, Pointe-Claire-Navette Or, pour la période du 11 juillet 2017 au 10 juillet 2020, au montant de **211 785,17 \$** taxes non incluses;

2° d'autoriser une réserve pour contingences, tel que spécifié en annexe, laquelle demeure confidentielle jusqu'à la fin du contrat;

le tout au montant de **2 363 242,44 \$** plus les taxes de **353 895,56 \$**, pour un montant maximum pour la Société de **2 717 138,00 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans les soumissions produites par les adjudicataires (STM-5698-02-17-46).

	IMPUTATION 1	IMPUTATION 2
Centres	63103	63104
Compte	553150	553150
Montants	2 376 698,00 \$	340 440,00 \$

CA-2017-172 ADJUGER UN CONTRAT
VEOLIA ES CANADA SERVICES INDUSTRIELS INC.
SERVICES POUR LA COLLECTE, LE TRANSPORT ET LE RECYCLAGE DES HUILES
USÉES ET D'AUTRES MATIÈRES
STM-5667-01-17-60

VU le rapport du directeur exécutif – Ingénierie, infrastructures et projets majeurs

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Marvin Rotrand
APPUYÉ par monsieur Jean-François Parenteau

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'adjuger à **VEOLIA ES CANADA SERVICES INDUSTRIELS INC.** un contrat de services pour la collecte, le transport et le recyclage des huiles usées et d'autres matières, pour la période du 1^{er} juillet 2017 au 30 septembre 2019, moyennant une redevance payée à la STM, le tout conformément aux termes et conditions du document d'appel d'offres et à la soumission produite par l'adjudicataire (STM-5667-01-17-60).

CA-2017-173 ADJUGER UN CONTRAT
MAGIL CONSTRUCTION CORPORATION
CONSTRUCTION DE L'ÉDIFICE CRÉMAZIE
STM-5081-06-15-82

VU le rapport du directeur exécutif – Ingénierie, infrastructures et projets majeurs

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Marvin Rotrand
APPUYÉ par monsieur Jean-François Parenteau

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU 1° d'adjuger à **MAGIL CONSTRUCTION CORPORATION** un contrat pour la construction de l'édifice Crémazie, au montant forfaitaire de **132 000 000,00 \$**, plus les taxes de **19 767 000,00 \$**;

2° d'autoriser une réserve pour contingences, tel que spécifié en annexe, laquelle demeure confidentielle jusqu'à la fin du contrat;

le tout pour un montant total pour la Société de **151 767 000,00 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans la soumission produite par l'adjudicataire (STM-5081-06-15-82).

	IMPUTATION
Compte	551140
Ordre interne	280000
Réseau activité	060001.30.20.10
Règlement d'emprunt	R-143

CA-2017-174 ADJUGER UN CONTRAT
8926620 CANADA INC. (FLEX NET VENTILATION)
NETTOYAGE CVAC 2017-2021
STM-5717-03-17-34

VU le rapport du directeur exécutif – Ingénierie, infrastructures et projets majeurs

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Marvin Rotrand
 APPUYÉ par monsieur Jean-François Parenteau

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'adjuger **8926620 CANADA INC. (FLEX NET VENTILATION)** un contrat pour le nettoyage CVAC 2017-2021 débutant le 5 juillet 2017 et finissant le 31 décembre 2018, au montant de **333 400,50 \$** plus les taxes de **49 926,73 \$**;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **383 327,23 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans la soumission produite par l'adjudicataire (STM-5717-03-17-34).

	IMPUTATION
Compte	552290
Réseau activité	60016441.2000

CA-2017-175 ADJUGER UN CONTRAT
CONSTRUCTION GENFOR LTÉE
AMÉNAGEMENT D'UNE SALLE DE CONTRÔLE - T.A. SAINT-MICHEL
STM-5734-03-17-34

VU le rapport du directeur exécutif – Ingénierie, infrastructures et projets majeurs

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Marvin Rotrand
 APPUYÉ par monsieur Jean-François Parenteau

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU 1° d'adjuger à **CONSTRUCTION GENFOR LTÉE** un contrat pour l'aménagement d'une salle de contrôle - T.A. Saint-Michel, au montant de **822 000,00 \$** plus les taxes de **123 094,50 \$**;

2° d'autoriser une réserve pour contingences, tel que spécifié en annexe, laquelle demeure confidentielle jusqu'à la fin du contrat;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **945 094,50 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans la soumission produite par l'adjudicataire (STM-5734-03-17-34).

	IMPUTATION
Compte	551140
Ordre interne	479006
Réseau activité	60018535.2000

CA-2017-176 ADJUGER UN CONTRAT
ONDEL INC.
ÉCLAIRAGE DE STATIONS
STM-5614-12-16-10

VU le rapport du directeur exécutif – Ingénierie, infrastructures et projets majeurs

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Marvin Rotrand
APPUYÉ par monsieur Jean-François Parenteau

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU
- 1° d'adjuger à **ONDEL INC.** un contrat d'éclairage de stations au montant de **2 964 133,00 \$** plus les taxes de **443 878,91 \$**;
 - 2° d'autoriser une réserve pour contingences, tel que spécifié en annexe, laquelle demeure confidentielle jusqu'à la fin du contrat;

le tout pour un montant forfaitaire pour la Société de **3 408 011,91 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans la soumission produite par l'adjudicataire (STM-5614-12-16-10).

	IMPUTATION
Compte	551140
Ordre interne	213020
Règlement d'emprunt	R-154

CA-2017-177 AUTORISER L'EXERCICE DE L'OPTION DE RENOUVELLEMENT DU CONTRAT
SERVICES PROFESSIONNELS POUR EFFECTUER DES ÉVALUATIONS PAR CLIENTS
MYSTÈRE POUR LE SERVICE DU TRANSPORT ADAPTÉ DE LA STM
LANLA RECHERCHE MARKETING (9120-6094 QUÉBEC INC.)
STM-4492-04-13-25
RÉSOLUTIONS CA-2013-123, CA-2013-195 ET CA-2016-168

VU le rapport de la directrice exécutive – Bus

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Jean-François Parenteau
APPUYÉ par madame Marie Plourde

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU
- d'autoriser l'exercice de l'option de renouvellement du contrat de services professionnels pour effectuer des évaluations par clients mystère pour le service du transport adapté de la STM, adjugé à **LANLA RECHERCHE MARKETING (9120-6094 QUÉBEC INC.)** à compter du 3 juillet 2017 jusqu'au 2 juillet 2018, au montant de **127 310,39 \$** plus les taxes de **19 064,73 \$**;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **146 375,12 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans la soumission produite par l'adjudicataire (STM-4492-04-13-25).

	IMPUTATION
Centre	62130
Compte	551590

CA-2017-178 AUTORISER L'EXERCICE DE L'OPTION DE RENOUVELLEMENT DU CONTRAT
EXTRACT RECHERCHE MARKETING
SERVICES PROFESSIONNELS POUR DES SONDAGES TÉLÉPHONIQUES PORTANT
SUR LA SATISFACTION DE LA CLIENTÈLE
STM-4932-12-14-25
RÉSOLUTIONS DG-15-085 ET CA-2016-170

VU le rapport du directeur exécutif – Expérience client et activités commerciales

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Jean-François Parenteau
APPUYÉ par madame Marie Plourde

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'autoriser l'exercice de l'option de renouvellement du contrat de services professionnels pour des sondages téléphoniques portant sur la satisfaction de la clientèle, adjudé à **EXTRACT RECHERCHE MARKETING**, à compter du 25 juin 2017 jusqu'au 24 juin 2018, au montant de **63 544,00 \$** plus les taxes de **9 515,72 \$**;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **73 059,72 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans la soumission produite par l'adjudicataire (STM-4932-12-14-25).

	IMPUTATION
Centre	38400
Compte	551530

CA-2017-179 ADJUGER UN CONTRAT
BOUTHILLETTE PARIZEAU INC.
SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA RÉALISATION DE DIVERS MANDATS EN
MÉCANIQUE ET EN ÉLECTRICITÉ DU BÂTIMENT
STM-5604-12-16-02

VU le rapport du directeur exécutif – Ingénierie, infrastructures et projets majeurs

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Jean-François Parenteau
APPUYÉ par madame Marie Plourde

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'adjudger à **BOUTHILLETTE PARIZEAU INC.** un contrat de services professionnels pour la réalisation de divers mandats en mécanique et en électricité du bâtiment, pour la période du 8 juin 2017 au 7 juin 2022, au montant de **405 153,00 \$** plus les taxes de **60 671,66 \$**;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **465 824,66 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans la soumission produite par l'adjudicataire (STM-5604-12-16-02).

	IMPUTATION
Compte	551590
Ordre interne	Type « U »

CA-2017-180 ADJUGER UN CONTRAT
SOFTCHOICE LP
SERVICES PROFESSIONNELS DE MIGRATION EN INFONUAGIQUE DE LA SOLUTION
EXCHANGE
STM-5499-08-16-46

VU le rapport du directeur exécutif – Technologies de l'information et innovation

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Jean-François Parenteau
APPUYÉ par madame Marie Plourde

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'adjudger à **SOFTCHOICE LP** un contrat de services professionnels de migration en infonuagique de la solution Exchange, pour une période de douze (12) mois à compter de l'adjudication, au montant forfaitaire de **144 900,00 \$** plus les taxes de **21 698,78 \$**;

le tout pour un montant maximum forfaitaire pour la Société de **166 598,78 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans la soumission produite par l'adjudicataire (STM-5499-08-16-46).

	IMPUTATION
Compte	551590
Ordre interne	500317

CA-2017-181 ADJUGER UN CONTRAT
ETHNOSCOPI INC.
SERVICES PROFESSIONNELS POUR DIVERS MANDATS EN ARCHÉOLOGIE
STM-5509-09-16-10

VU le rapport du directeur exécutif – Ingénierie, infrastructures et projets majeurs

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Jean-François Parenteau
APPUYÉ par madame Marie Plourde

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'adjuger **ETHNOSCOPI INC.** un contrat de services professionnels pour divers mandats en archéologie, pour une période de trente-six (36) mois, au montant maximum de **246 478,65 \$** plus les taxes de **36 910,18 \$**;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **283 388,83 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans la soumission produite par l'adjudicataire (STM-5509-09-16-10).

	IMPUTATION
Compte	551590
Ordre interne	Type « U »

CA-2017-182 ADJUGER UN CONTRAT
BARIN S.E.N.C.R.L.
SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE
STM-5574-11-16-87

VU le rapport du directeur exécutif – Ingénierie, infrastructures et projets majeurs

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Jean-François Parenteau
APPUYÉ par madame Marie Plourde

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'adjuger **BARIN S.E.N.C.R.L.** un contrat de services professionnels en architecture, pour la période du 14 juin 2017 au 13 juin 2022, au montant de **2 216 650,70 \$** plus les taxes de **331 943,44 \$**;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **2 548 594,14 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans la soumission produite par l'adjudicataire (STM-5574-11-16-87).

	IMPUTATION
Compte	551590
Ordre interne	Type « U »

CA-2017-183 ADJUGER UN CONTRAT
CIMA+ S.E.N.C.
SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE POUR FEUX
PRIORITAIRES POUR BUS
STM-5715-02-17-62

VU le rapport de la directrice exécutive – Planification, finances et contrôle

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Jean-François Parenteau
APPUYÉ par madame Marie Plourde

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU
- 1° d'adjuger à **CIMA+ S.E.N.C.** un contrat de services professionnels pour la réalisation d'une étude pour feux prioritaires pour bus, pour un montant maximum de **400 000,00 \$**, plus les taxes de **59 900,00 \$**;
 - 2° d'autoriser une réserve pour contingences, tel que spécifié en annexe, laquelle demeure confidentielle jusqu'à la fin du contrat;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **459 900,00 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans la soumission produite par l'adjudicataire (STM-5715-02-17-62).

	IMPUTATION 1	IMPUTATION 2	IMPUTATION 3
Comptes	551130	551130	voir annexe
Ordres internes	300555	300535	voir annexe
Règlement d'emprunt	R-015-2 (CA-113)	R-015-2 (CA-113)	R-015-2 (CA-113)
Montants	45 254,16 \$	15 055,98 \$	399 589,86 \$

CA-2017-184 ADJUGER UN CONTRAT
LES SOLUTIONS DOORSPEC INC.
FOURNITURE DE CADRES ET DE PORTES PAPILLON
STM-5669-01-17-64

VU le rapport du directeur exécutif – Ingénierie, infrastructures et projets majeurs

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Marvin Rotrand
APPUYÉ par madame Claudia Lacroix Perron

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU
- 1° d'adjuger à **LES SOLUTIONS DOORSPEC INC.** un contrat de fourniture de cadres et de portes papillon, au montant de **1 275 577,72 \$** plus les taxes de **191 017,77 \$**, pour un montant maximum de **1 466 595,49 \$**, toutes taxes actuelles incluses;
 - 2° d'autoriser le directeur exécutif de la direction Ingénierie, infrastructures et projets majeurs à approuver l'exercice de l'option pour la fourniture de cadres et de portes papillon, au montant de **115 141,13 \$** plus les taxes de **17 242,39 \$**, pour un montant maximum de **132 383,52 \$**, toutes taxes actuelles incluses, selon les besoins requis pendant l'exécution du contrat. L'option pourra être exercée si la réfection des édicules de deux (2) stations, dont l'acquisition en portes papillon n'est pas prévue au contrat de base, demeure planifiée pour être réalisée avant 2021;
 - 3° d'autoriser une réserve pour contingences, tel que spécifié en annexe, laquelle demeure confidentielle jusqu'à la fin du contrat;

le tout pour un montant total pour la Société de **1 598 979,01 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans la soumission produite par l'adjudicataire (STM-5669-01-17-64).

	IMPUTATION
Compte	566020
Ordre interne	Type « U »

CA-2017-185 ADJUGER UN CONTRAT
ANJALEC CONSTRUCTION INC.
RÉTRO-INSTALLATION DE LA SIGNALÉTIQUE DANS TROIS (3) STATIONS DE MÉTRO
STM-5671-01-17-10

VU le rapport du directeur exécutif – Ingénierie, infrastructures et projets majeurs

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Marvin Rotrand
APPUYÉ par madame Claudia Lacroix Perron

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

- 1° d'adjuger à **ANJALEC CONSTRUCTION INC.** un contrat de rétro-installation de la signalétique dans trois (3) stations de métro, au montant de **752 415,00 \$** plus les taxes de **112 674,15 \$**;
- 2° d'autoriser une réserve pour contingences, tel que spécifié en annexe, laquelle demeure confidentielle jusqu'à la fin du contrat;

le tout pour un montant forfaitaire pour la Société de **865 089,15 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans la soumission produite par l'adjudicataire (STM-5671-01-17-10).

	IMPUTATION
Compte	551140
Ordre interne	210466
Règlement d'emprunt	R-121

CA-2017-186 AUTORISER LA CONCLUSION D'UN BAIL DE LOCATION DE TROIS (3) PARCELLES DE TERRAIN (PROJET CÔTE-VERTU)
BOMBARDIER INC.
STM-5636-01-17-84

VU le rapport du directeur exécutif – Ingénierie, infrastructures et projets majeurs

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Beny Masella
APPUYÉ par monsieur Marvin Rotrand

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

- 1° d'autoriser la conclusion d'un bail entre la Société de transport de Montréal et **BOMBARDIER INC.** visant la location de trois (3) parcelles de terrain du lot 4 432 392 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie locative commune de 102 213 pieds carrés, situé à l'angle des boulevards Thimens et Marcel-Laurin, dans l'arrondissement Ville Saint-Laurent, définies comme les « parcelles A/B/C » au plan P-1 joint à la recommandation, le tout dans le cadre de la construction du garage Côte-Vertu, pour une durée maximale de quarante-deux (42) mois, débutant à la date d'entrée en vigueur du bail, nonobstant la date d'occupation de chacune des parcelles, pour un montant total de **308 980,78 \$** plus les taxes de **46 269,87 \$**;
- 2° d'autoriser la direction Affaires juridiques à rédiger un bail en des termes substantiellement conformes à ceux énoncés à la recommandation;
- 3° d'autoriser le directeur du Bureau de projet Côte-Vertu Vendôme - Gestion des projets majeurs - Métro, à lever ou décliner les conditions prévues au bail, à autoriser l'occupation de la « parcelle A », et à mettre fin à l'occupation de l'une ou l'autre des Parcelles A/B/C, en tout ou en partie, applicable en tout temps, selon les termes et conditions prévus audit bail;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **355 250,65 \$**, toutes taxes actuelles incluses, comprenant : le loyer de base, les taxes foncières et les frais de gestion, le tout selon les termes et conditions contenus audit bail (STM-5636-01-17-84).

	IMPUTATION
Compte	547150
Ordre interne	156020
Règlement d'emprunt	R-156-1

CA-2017-187 ADOPTER LE SYSTÈME DE PONDÉRATION ET D'ÉVALUATION DES OFFRES POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE RECRUTEMENT D'UN DIRECTEUR MARKETING, COMMUNICATIONS ET AFFAIRES PUBLIQUES
STM-5809-06-17-40

VU le rapport du directeur exécutif – Capital humain, Approvisionnement et Affaires juridiques

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Claudia Lacroix Perron
APPUYÉ par madame Marie Plourde

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

d'adopter, conformément à l'article 96.1 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, chapitre S-30.01), le système de pondération et d'évaluation des offres devant servir à déterminer le soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage final, en fonction de chacun des critères ci-après énumérés qui feront l'objet d'une description plus détaillée dans les documents d'appel d'offres sur invitation intitulé : **SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE RECRUTEMENT D'UN DIRECTEUR MARKETING, COMMUNICATIONS ET AFFAIRES PUBLIQUES** :

➤ Expérience dans le recrutement de cadres de direction	30 points
➤ Expérience du chargé de projet	30 points
➤ Méthode de recherche des candidats (processus de recrutement)	20 points
➤ Méthode d'évaluation des candidats (processus de sélection)	20 points
TOTAL :	100 points

CA-2017-188 AUTORISER LE VERSEMENT DE LA COTISATION ANNUELLE 2017 À L'ASSOCIATION DU TRANSPORT URBAIN DU QUÉBEC (ATUQ)

VU le rapport de la directrice exécutive – Planification, finances et contrôle et du directeur général – Direction générale

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Marvin Rotrand
APPUYÉ par monsieur Francesco Miele

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

d'autoriser le paiement de la cotisation annuelle 2017 totalisant un montant de **1 840 190,97 \$**, toutes taxes actuelles incluses, à l'**ASSOCIATION DU TRANSPORT URBAIN DU QUÉBEC (ATUQ)**.

	IMPUTATION 1	IMPUTATION 2
Centre	24000	
Comptes	593110	132098
Montants	355 007,16 \$	1 485 183,81 \$

CA-2017-189 ADOPTER LA MISE À JOUR DE LA POLITIQUE CORPORATIVE PC2.21 – CONDITIONS DE TRAVAIL – PERSONNEL NON SYNDIQUÉ

VU le rapport du directeur exécutif – Capital humain, Approvisionnement et Affaires juridiques

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Marvin Rotrand
APPUYÉ par monsieur Francesco Miele

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

1° d'adopter les modifications à la politique corporative « Conditions de travail – personnel non syndiqué » (PC2.21), selon le projet soumis en annexe de la recommandation;

2° que ces modifications entrent en vigueur à compter du 2 juillet 2017.

CA-2017-190 ADOPTER LA MISE À JOUR DE LA POLITIQUE CORPORATIVE PC3.08 – REMBOURSEMENT ET ÉCHANGE DES TITRES DE TRANSPORT

VU le rapport du directeur exécutif – Expérience client et activités commerciales et de la directrice exécutive - Métro

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Marvin Rotrand
APPUYÉ par monsieur Francesco Miele

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU
- 1° d'adopter les modifications à la politique corporative « Remboursement et échange des titres de transport » (PC3.08), selon le projet soumis en annexe de la recommandation;
 - 2° que ces modifications entrent en vigueur à compter du 19 juin 2017.

CA-2017-191 MODIFIER LE RÉGIME D'EMPRUNTS 2017 DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL
RÉSOLUTION CA-2016-339

ATTENDU QUE la Société de transport de Montréal (ci-après la « Société ») est une personne morale de droit public dûment instituée en vertu de l'article 1 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01) (ci-après la « Loi »);

ATTENDU QUE, conformément aux articles 132 et suivants de la Loi, les dépenses d'investissements de la Société sont prévues dans un programme triennal d'immobilisation;

ATTENDU QUE le Programme des immobilisations 2017 – 2026 est approuvé par la Société, la Ville de Montréal et, quant aux projets visant le réseau de métro, par la Communauté métropolitaine de Montréal (ci-après la « CMM »);

ATTENDU QUE l'article 123 de la Loi prévoit que la Société peut, par règlement, décréter des emprunts qui doivent être approuvés par le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal et par le conseil de la CMM lorsqu'il s'agit d'un règlement d'emprunt concernant le réseau de métro dont le terme de remboursement est de plus de cinq (5) ans (article 158.1 de la Loi), lesquels règlements doivent de plus obtenir l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

ATTENDU QUE depuis le 31 décembre 2001, la Société est aux droits et obligations de la Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal conformément à l'article 246 de la Loi;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 47 de la *Loi sur l'Agence métropolitaine de transport* (RLRQ, c. A-7.02) et au décret numéro 173-2015 du 11 mars 2015, les biens nécessaires au prolongement du réseau de métro vers le territoire de la Ville de Laval ont été cédés à la Société en date du 31 mars 2015;

ATTENDU QUE, conformément à l'Entente générale de cession de biens relatifs à ces actifs, la Société en assume également le passif;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 158.2 de la Loi, la Ville de Montréal a, dans le cadre de l'exercice de sa compétence prévue au paragraphe 2° de l'article 19 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, c. E-20.001), compétence exclusive à contracter, en son propre nom, un emprunt décrété par le conseil d'administration de la Société en vertu du premier alinéa de l'article 123 de la Loi;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 121.1 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4), ces emprunts sont effectués par le Comité exécutif de la Ville de Montréal sur demande du conseil d'administration de la Société pour la partie non subventionnée des emprunts;

ATTENDU QUE les emprunts de la Société décrétés aux fins d'un investissement qui fait l'objet notamment d'une subvention de la part du gouvernement doivent, pour la partie subventionnée, être effectués au taux d'intérêt et aux autres conditions autorisés par le ministre des Finances;

ATTENDU QUE la Société a été, conformément à la *Loi sur le Financement-Québec* (RLRQ, c. F-2.01) désignée par le gouvernement à titre d'organisme pouvant emprunter auprès de Financement-Québec;

ATTENDU QUE d'autres règlements d'emprunts pourraient être adoptés et financés après avoir reçu les approbations requises du conseil d'agglomération de la Ville de Montréal, de la CMM le cas échéant, et du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

ATTENDU QUE ces règlements d'emprunts pourraient faire l'objet de financements du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017;

ATTENDU QUE, pour financer ces règlements d'emprunts à long terme, la Société a institué un régime d'emprunts pour l'année 2017 par résolution de son conseil d'administration adoptée le 3 novembre 2016 (CA- 2016-339) (ci-après le Régime 2017);

ATTENDU QUE, parmi les règlements visés par le Régime 2017 figure celui relatif au remplacement des voitures de métro par les trains AZUR;

ATTENDU QUE la cadence de livraison des trains AZUR a été accélérée, ce qui a occasionné un impact important sur les besoins de financement en 2017;

ATTENDU QUE le 3 mars 2017, la Société a conclu avec Financement Québec une convention de prêt long terme spécifique au projet de remplacement des voitures de métro par les trains AZUR;

ATTENDU QU'il est nécessaire de modifier le Régime 2017 pour tenir compte de ce qui précède;

VU le rapport de la directrice exécutive – Planification, finances et contrôle

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Marvin Rotrand
APPUYÉ par monsieur Francesco Miele

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

1° de modifier le régime d'emprunt 2017 adopté le 3 novembre 2016, par résolution du conseil d'administration de la Société CA-2016-339 pour remplacer le paragraphe a) de l'article 1 et le paragraphe b) de l'article 2, par ce qui suit :

Article 1

a) Le montant total des emprunts à long terme à être contractés en vertu du présent régime d'emprunts ne peut excéder SEPT CENT VINGT-QUATRE MILLIONS HUIT CENT MILLE DOLLARS (724 800 000 \$) en monnaie légale du Canada ou l'équivalent en monnaie légale des États-Unis d'Amérique, en Euro ou en toute autre monnaie légale étrangère répartie comme suit :

- Programme d'emprunt 2017 prévu dans le Programme des immobilisations 2017 – 2026 : SEPT CENT SEPT MILLIONS CENT MILLE DOLLARS (707 100 000 \$);
- Refinancement prévu pour l'année 2017 : DIX-SEPT MILLIONS SEPT CENT MILLE DOLLARS (17 700 000 \$);
- Puisque des subventions sont accordées à la Société par le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports au nom du gouvernement du Québec, des emprunts pour un montant maximum de CINQ CENT CINQUANTE-NEUF MILLIONS QUATRE CENT MILLE DOLLARS (559 400 000 \$) pourront être effectués auprès de Financement-Québec, au taux d'intérêt et aux autres conditions autorisés par le ministre des Finances conformément au 2^e alinéa de l'article 123 et du 3^e alinéa de l'article 158.2 de la Loi pour la partie des emprunts faisant l'objet de telles subventions et le solde pourra être effectué auprès du Comité exécutif de la Ville de Montréal.

Article 2

b) Les emprunts comporteront les modalités et conditions établies dans la convention de prêt à long terme conclue entre la Société et Financement-Québec le 17 juillet 2014 et dans celle conclue le 3 mars 2017 pour le projet remplacement des voitures de métro par les trains AZUR, telles qu'elles peuvent être modifiées par les parties.

CA-2017-192 LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les dossiers soumis à l'ordre du jour de la présente assemblée du conseil d'administration ayant été étudiés

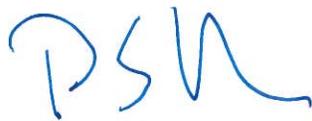
UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU de lever la séance à 18 h 05.

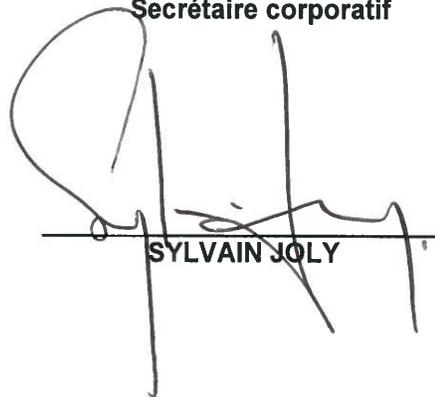
Les résolutions CA-2017-162 à CA-2017-192 inclusivement, consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées, comme si elles l'avaient été une à une.

**Président du
conseil d'administration**



PHILIPPE SCHNOBB

Secrétaire corporatif



SYLVAIN JOLY

ANNEXE A
PÉRIODE DE QUESTIONS
ASSEMBLÉE ORDINAIRE PUBLIQUE
LE MERCREDI 7 JUIN 2017 À 17 h 30

NOM

SUJET DE L'INTERVENTION

QUESTION 1

M. Gilbert Bauer

Est-ce que la STM aura un droit de regard sur les décisions de l'ARTM?

Il veut plus d'informations concernant l'harmonisation de la tarification. Est-ce que cela veut dire qu'il n'y aura qu'un seul tarif?

Il s'interroge quant au "mode de paiement unique" annoncé.

Il demande les coordonnées des membres de l'ARTM et il veut aussi savoir à quel moment l'ARTM tiendra une consultation publique.

Monsieur veut des précisions concernant les bus électriques.

Le président

Les membres des sociétés de transport ne seront pas membres du conseil d'administration de l'ARTM afin d'assurer une bonne gouvernance, mais la STM négociera une entente de services avec l'ARTM au cours des prochaines semaines.

Pour le moment aucune décision n'a été prise, mais "harmonisation de la tarification" ne veut pas nécessairement dire qu'il y aura un seul tarif pour tout le monde. C'est une réflexion que fera l'ARTM en collaboration avec les sociétés de transport.

En ce qui concerne le paiement unique, cela ne veut pas dire que le paiement en argent comptant sera éliminé.

Les coordonnées des membres de l'ARTM sont disponibles sur l'Internet et c'est à eux qu'il faut transmettre les questions qui les concernent.

M. Marvin Rotrand,
Le vice-président

La période des questions des assemblées publiques du conseil d'administration de la STM permet au public de soulever des questions importantes ou de faire part d'une insatisfaction à l'égard d'une décision prise. Avec le nouveau modèle de gouvernance, la STM n'aura rien à décider concernant la politique tarifaire ou les décisions stratégiques, mais elle continuera de recevoir les questions du public sur les sujets qui relèvent de sa compétence. Ce nouveau modèle permettra une augmentation des services, mais réduira les interventions de la population dans le processus de décision des grandes décisions.

Le président

La STM continuera de s'occuper de la planification du service métro – bus et à cet effet, elle déposera, au cours des prochaines semaines, son Plan stratégique organisationnel qui démontrera quelle est sa vision pour les dix (10) prochaines années.

Pour la question en regard des bus électriques, il lui demande de revenir à la prochaine assemblée, pour permettre aux autres intervenants de soumettre leurs questions.

QUESTION 2

M. Derek Robertson

D'entrée de jeu, il félicite la STM pour ses voitures Azur et ses bus électriques.

Il dit que la signalisation des espaces réservés dans les bus et dans le métro n'est pas suffisante. Les gens ne cèdent

pas leur place. Il propose de changer la couleur de ces sièges, de les mettre rouge, pour mieux les identifier.

Il rapporte le non-fonctionnement, aux stations Vendôme et St-Henri, des panneaux devant indiquer l'heure de passage du prochain bus.

Le président

Pour les espaces réservés, il prend note de sa suggestion et il ajoute que ce qui est très efficace ce sont les bonnes campagnes d'informations qui aident à sensibiliser la clientèle.

Pour les panneaux indicateurs, leur mise en service se fait de façon graduelle.

Luc Tremblay
Directeur général

À ce jour, 90 panneaux ont été installés et 11 ont été déployés. Cela se fait progressivement. Demain, on procédera à la mise en service de cinq (5) panneaux, dont celui de la station Place St-Henri.

QUESTION 3

M. Maurice Demers

Il suggère à la STM de vendre, dans ses stations, de l'eau d'une qualité particulière pour permettre à ses usagers de remplir leur bouteille et il explique la façon de procéder pour obtenir cette qualité d'eau.

Il propose de réaménager huit (8) bus réguliers à plancher bas, en enlevant les bancs à l'avant et en installant des dispositifs d'ancrage, pour permettre l'embarquement à plusieurs fauteuils roulants, les accompagnateurs pouvant aller s'installer à l'arrière du bus. Ces bus suivraient les lignes de métro et s'arrêteraient à toutes les stations, le tout pour répondre aux plaintes administratives que l'on entend à la télévision.

Le président

Dans les stations de métro, il y a des dépanneurs qui offrent de l'eau de source et de diverses qualités. De plus, l'eau de Montréal est bonne à boire.

Tous les bus sont munis d'une rampe avant ou arrière, mais majoritairement avant, qui permet aux gens à mobilité réduite d'utiliser ce moyen de transport. Pour ce qui est des ascenseurs et de l'accessibilité aux stations de métro, la STM a un grand programme d'installation d'ascenseurs qui lui permettra, au cours des prochaines années, d'en installer davantage. C'est la voie à suivre puisque cela ne sert pas uniquement aux personnes se déplaçant en fauteuil roulant, mais aussi aux jeunes familles, personnes âgées, etc.

QUESTION 4

M. Maxime Kabeya

Il veut de l'information concernant la politique de dotation de la STM, puisque depuis 2012 plusieurs demandes ont été déposées pour des postes offerts et qu'elles n'ont jamais dépassé le seuil de l'accusé réception. Les départements Service à la clientèle et Plaintes n'ont pas été en mesure de fournir une réponse appropriée. Il veut savoir si la STM a un ombudsman.

Il souhaiterait que la STM puisse indiquer à un candidat que sa candidature n'a pas été retenue en raison du volume considérable de demandes, le tout dans le but d'éviter que les personnes dont la candidature n'a pas été retenue ne se sentent pas dévalorisées par la qualité de leur *curriculum vitae*.

Monsieur souhaite soumettre des documents.

Le président

Il demande au directeur général de répondre à la question.

Luc Tremblay
Directeur général

On reçoit tellement de candidatures pour les postes offerts qu'à part l'accusé réception, aucune autre correspondance n'est expédiée aux candidats non retenus, et ce, pour plusieurs raisons : il y a un gros volume, le processus est assez long et il sera fastidieux de transmettre un suivi à chacune des étapes. La politique est très claire sur notre site Internet.

On ne peut rien présumer quant à la qualité d'un candidat, du seul fait que sa candidature n'a pas été retenue. Il est clair que la STM ne souhaite nullement discriminer ou transmettre un message signifiant que les candidatures rejetées ne sont pas valables. On pourra vérifier s'il est possible d'ajouter, sur le site Internet, une mention indiquant qu'en cas de refus, aucune lettre ne sera expédiée.

Finalement, il invite monsieur à rencontrer M. Alain Brière après la rencontre, pour lui remettre les documents qu'il souhaite déposer.

QUESTION 5

M. Daniel Miville

Monsieur retire sa question.
